

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 7 mars 2011 portant dissolution du centre de soutien automobile de la gendarmerie de Montpellier (Hérault) et création corrélative du détachement atelier automobile police nationale de Montpellier (Hérault)

NOR : IOCJ1105773A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code de la défense, partie réglementaire, III,

Arrête :

Article 1^{er}

Le centre de soutien automobile de la gendarmerie de Montpellier (Hérault) est dissous à compter du 15 mars 2011. Corrélativement, le détachement atelier automobile police nationale de Montpellier (Hérault) est créé à la même date.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mars 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de la gendarmerie nationale :
*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*
L. MULLER